

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

30

Nombre de votants :

30

Date de convocation :

28 février 2014

Date d'affichage :

14 mars 2014

L'AN deux mille quatorze, le 7 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZICOLA, Maire

**PRESENTS :**

MM. BARDY, CHAZOULE, Mme CHIESA, MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FRIAUD, GIROUX, GRANGEON, GRENET (jusqu'à la question n° 27), JACOB, MMES JULIEN PALUMBO, LACHASSINE ROCHE, LASSALLE, MACHANEK, MOLLON, MONTFORT, M. PELLIZZARO, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme RICHTIN, MM. ROUX, SIRY, SOULIER.

**ABSENTS :**

Mme Nadia AMARA, Conseillère Municipale  
*absente*

Mme Catherine BOUCHON, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à M. DEAT*

Mme Atika BOURDIM, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à J.C. ZICOLA*

M. Bruno FREGONESE, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à A. MOLLON*

Mme Magali GAURAZ, Conseillère Municipale  
*absente*

M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à S. MACHANEK à partir de la question n° 28*

M. Fabien TOURNUT, Conseiller Municipal  
*absent*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Jean-Claude JACOB**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 MARS 2014**

**QUESTION N° 36**

**OBJET : Accessibilité : quatrième rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)**

**RAPPORTEUR : Chantal RAMBAUX**

**Rapport présenté et approuvé par la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées réunie le 3 mars 2014**

Afin de répondre aux objectifs d'accessibilité définis par les lois n°2005-102 du 11 février 2005 et n°2009-526 du 12 mai 2009, le Conseil Municipal de Riom a décidé la création d'une Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées dans la commune par délibération du 26 mars 2010. Sa composition a été fixée par arrêté municipal du 8 septembre 2010. La CCAPH a été installée le 27 septembre 2010 et s'est réunie ensuite à plusieurs reprises.

Aux termes de l'article L.2143-3 du CGCT, la CCAPH doit établir un rapport annuel, présenté en conseil municipal.

Ce rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le quatrième rapport de la CCAPH de Riom (ci-joint) fait état des avancées en matière de mise en accessibilité pour l'année 2013 sur les différents points de sa compétence.

- 1) Les travaux de mise en accessibilité du cadre bâti ont prioritairement concerné les groupes scolaires Jean Rostand maternelle et Pierre Brossolette ;
- 2) Les avancées très conséquentes s'agissant de la voirie et des espaces publics :

Le programme des réaménagements complets de rues, incluant leur mise en accessibilité, a porté notamment sur la rue et l'impasse Malouet, la rue de Toulon, la rue et l'impasse du Couriat.

# COMMUNE DE RIOM

Les programmes spécifiques de mise en accessibilité des aménagements de surface déjà lancés ont été poursuivis et des nouveaux ont été initiés :

- pause de surbaissés de trottoirs, notamment route de Marsat
- mise en accessibilité des quais bus : Champ d'Ojardias, route de Marsat, avenue de la Libération, rue de Toulon, avenue de Clermont (lycée Virlogeux)
- pause de bandes d'éveil à la vigilance
- rafraichissement des peintures au sol dans le cadre de l'entretien annuel
- équipement des carrefours et traversées à feux sonores, pour 48 feux
- installation de mobiliers de repos sur les cheminements piétons. En accompagnement des aménagements conséquents, du mobilier urbain a été installé pour un montant de 100 000 euros (bancs, bornes PMR) sur les cheminements piétons, placettes. Un refuge piéton a été aménagé rue Chapsal
- installation d'horodateurs de nouvelle génération.

Dans le cadre de la continuité des cheminements, des trottoirs ont été repris et aménagés (contre allée du boulevard Michel de l'Hospital, trottoirs du faubourg de la Bade, trottoirs du boulevard de la République dans le cadre de la liaison Gare-CPAM, trottoirs du faubourg de Bardou, aménagement d'une placette à l'arrière de l'église du Marthuret, réfection des pavages du centre-ville).

La problématique de l'accessibilité a également été intégrée aux travaux réalisés au cimetière paysager.

Des travaux de voirie destinés à l'accessibilité d'ERP ont été réalisés, notamment au droit du collège Pierre Mendès France et du lycée Virlogeux.

La rédaction du PAVE se poursuit. La phase de diagnostic a été soumise à l'avis de la Commission.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **prendre acte du rapport n° 4 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE**

**RIOM, le 7 mars 2014**

**Le Maire,  
Conseiller Général,**

*signé*

**Jean-Claude ZICOLA**

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20140307-DELIB140336-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2014  
Date de réception préfecture : 10/03/2014

**RIOM**